PABILLE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
JÉROME BAYON, DELAUP & Cie.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI, (MATIN,) 14 OCTOBRE 1830.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 14 octobre.

Souscription en faveur des veuves et orphelins des victimes des 27, 28 et 29 juillet.

On nous communique la note suivante que nous publions avec un vrai plaisir. Après les nobles élans de sympathie et d'enthousiasme que les habitants de notre ville ont manifestés en apprenant la glorieuse révolution des Français, on n'apprendra pas sans émotion qu'eux aussi ont plus que des paroles et des cris de joie pour fêter de nobles actions, et qu'ils n'oublient pas le dernier de la veuve et de l'orphelin. La souscription dont il s'agit s'élève déjà, nous assure-t-on, à une somme considérable.

"A une réunion de citoyens de la Nlle-Orléans ayant pour but d'ouvrir des souscriptions en faveur des veuves et orphelins des victimes des glorieuses journées de juillet, à Paris.

"Il a été résolu à l'unanimité, que des listes seraient ouvertes sous la surveillance de MM. N. Girod, Shepherd, Waggaman, Hermann, Oakey, Gardère, J. Frère jr., Jacques Vizine, Michel Fortier, V. Roussage, Perret & Charbonnet, A. Belloc, le major L. Sally, et les capitaines St. Cyr et Dufour; à l'effet de recevoir les demandes des [illegible] disposées à venir au secours des veuves et orphelins de ceux qui ont péri dans la [illegible] des causes."

Parmi les toasts portés au repas donné à la Loge l'Etoile Polaire, dimanche, nous avons remarqué d'insérer le suivant :

Par le F.·. M. Lefebvre, 32me. — A la prospérité de la France! Puisse-t-elle reprendre ses limites : tous les Belges sont Français de sentimens et d'origine ; puissent-ils ne former avec les Français qu'une seule famille! Unis à jamais, ils opposeront à leurs ennemis les Alpes et l'Océan, le Rhin et les Pyrénées!

— Enfin le navire *Vine-yard*, de Bordeaux, annoncé depuis plusieurs jours, est entré en rade hier à cinq heures de l'après-dîner. Il apporte des journaux du lieu de son départ jusqu'au 14, et de Paris jusqu'au 11 ; du moins ceux qu'un négociant de cette ville a eu la bonté de nous communiquer sont de cette date. Il paraît que tout était tranquille à Bordeaux et dans les départemens environnants. Nous donnons quelques extraits de l'*Indicateur* de Bordeaux.

BORDEAUX, 11 août.

Des lettres particulières de Bayonne, écrites par un négociant, annoncent, d'une manière positive, que l'Espagne, depuis Saint Sébastien jusqu'à Surragosse, est en pleine insurrection, et que le général **MINA**, que l'on croyait débarqué en Galice, est passé à Bordeaux, dimanche, et est rentré en Espagne par les Pyrénées, à la tête de 500 hommes. *(Indicateur.)*

PARIS, 8 août.

Parmi les Espagnols qui ont pris part aux glorieuses journées des 27, 28 et 29 juillet, plusieurs ont été blessés ; l'un d'eux, le fils du colonel don Bulvino Cortès, l'a été grièvement, lorsqu'il se précipita sur une pièce de canon ; il a eu les jambes mutilées par la mitraille. On doute si, en lui faisant l'amputation, on pourra lui sauver la vie. *(Ibid.)*

—Dans la mémorable journée du 28 juillet, le fils de la veuve Monnette, demeurant rue Neuve-de-Bretagne, No. 2, fut rapporté sur un brancard, dangereusement blessé d'un coup de feu qu'il venait de recevoir à l'Hôtel-de-Ville. Sa mère, en le pressant tendrement dans ses bras, lui dit : *"Dis-le pendant, mon fils, tu ne dis cela que dans un moyen d'existance, mais je suis heureuse puisque tu meurs pour une aussi belle cause."*

Un ouvrier horloger, nommé Jean-François Michel, lit aussitôt une collecte où il avait mis de tout l'argent qu'il avait sur lui et qui montait à 30 francs ; ils furent remis à la veuve Monnette, et son fils ranimé par la tendresse de sa mère, s'écria d'une voix faible : *"Vive la Charte, Vive la Liberté!"* Il est maintenant à l'hôpital St. Louis : on désespère de ses jours. *(Ibid.)*

La malle du Nord reçue mardi nous a apporté les journaux de New-York du 23 septembre, ils annoncent l'arrivé dans ce port du navire *Alabama*, capitaine Price, venant de Liverpool. Les papiers de Liverpool transmis par cette voie sont du 19 août, ceux de Londres du 18, et les dernières dates de Paris du 15; toutes fois, nous ne voyons rien de bien important dans les extraits fournis par les gazettes américaines : en voici un sommaire :—

Le duc de Wellington, par l'organe d'un de ses journaux, déclare positivement, qu'il n'a donné aucun conseil à Polignac touchant les derniers actes de son ministère et qu'il n'est entré en rien dans ces actes.

Le général Bertrand, le fidèle compagnon du captif de St. Hélène, a été nommé chef de l'Ecole Polytechnique.

La duchesse d'Angoulême ne perd pas espoir; on rapporte que tout en s'acheminant à petites journées vers Cherbourg, elle répète souvent : "Dans trois mois mon neveu sera sur le trône." C'est sans doute le délire. Elle fait la plus grande partie de route à pied, disant "que sa santé exige qu'elle prenne un peu d'exercice."

D'après les recherches les plus exactes, on dit que le nombre de ceux qui ont perdu la vie dans les trois jours, s'élève à 8000.

Le roi de Prusse a fait défendre de recevoir dans ses états aucun des fugitifs amis de Charles X; l'ordre s'étend aussi aux membres de la famille proscrite. On ajoute que non seulement le roi de Prusse ne veut pas paraître prendre part aux affaires de France, mais que même il a blâmé hautement la conduite de Charles. Ce n'est pas le seul déboire qui était réservé à cet homme dont l'inconcevable aveuglement a causé le malheur : on affirme qu'il a écrit au roi Guillaume IV, pour lui demander de vouloir bien mettre à ses ordres une frégate pour le transporter en Angleterre; et que le marin-couronné lui aurait répondu que les relations d'amitié qui existent entre l'Angleterre et la France lui défendaient de faire une pareille démarche.

Un *post-scriptum* du *Journal du Commerce* du 14, dit que le gouvernement venait de recevoir avis de l'embarquement de Charles et de sa famille, à Cherbourg. Il paraît qu'ils vont à Hamboung, d'où ils se rendront dans la Saxe.

Le vice-amiral Duperré est élevé au grade d'amiral. Depuis long-temps, par un abus des Bourbons, cette dignité avait été virtuellement abolie, car elle ne pouvait être portée que par un prince du sang: sous la dernière administration, c'était le duc d'Angoulême qui en était revêtu.

Par une ordonnance de Louis-Philippe, les anciens aceaux de l'état sont supprimés; à l'avenir, les aceaux représenteront les armes d'Orléans, entourées de la devise de cette famille et de la légende *"Louis-Philippe, Roi des Français."* La famille royale garde le nom et les armes d'Orléans, et le duc de Chartres prend le titre du *duc d'Orléans*.

Dans les extraits faits par les feuilles américaines on ne dit presque rien des travaux de la chambre des députés, qui cependant n'en sont de la plus haute importance. Dans la séance du 14, M. Eusèbe Salverte a, dit-on, proposé d'accuser de haute trahison les ex-ministres. Cette proposition a été accueillie par les plus vives acclamations. La question étant mise aux voix, trois membres seulement (du centre droit) voulurent contre. Pas un seul mot n'a été dit pour atténuer la conduite des accusés; et jamais, peut-être, une motion aussi importante n'avait été emportée à une plus grande unanimité. La veille, une question du plus haut intérêt pour le commerce de Paris, avait été soumise par le comte Gaëtan de la Rochefoucauld, lequel prétendit qu'il agissait avec l'approbation du baron Louis, nommé récemment au ministère des finances. Le ministre, qui était présent, se leva aussitôt et dit qu'il n'avait jamais échangé un mot avec Feraud sur ce sujet. Cette contradiction parut mettre le comte dans le plus grand embarras, dans un embarras qui avait quelque chose de ridicule, et elle excita une surprise générale dans toute la chambre. On ne dit pas de quoi il s'agissait.

Il paraît que le roi d'Espagne fait le récalcitrant; nous lisons que plusieurs navires de l'expédition d'Afrique s'étant présentés avec le pavillon tricolore devant St. Sébastien, ont reçu des autorités espagnoles l'ordre de s'éloigner et de ne pas entrer dans le port.

Le nouveau journal publié à Paris sous le titre de la *Révolution*, annonce qu'il tient d'une bonne source que l'artillerie et la cavalerie de la garde qui ont accompagné Charles X jusqu'à Argentan, l'y ont abandonné sans ordres et sans prendre congé de lui. Le même journal dit que la corvette de guerre la *Diligente*, partie quelques jours auparavant avec des dépêches pour l'amiral Duperré et le général Bourmont, doit aussi se rendre à Navarin où elle portera l'amiral de Rigny l'ordre de retourner en France. Pour éviter d'être détenue, soit par des navires français soit par des navires anglais, elle porte le pavillon blanc.

Des nouvelles de Naples font connaître que le 31 juillet, le Dey d'Alger et toute sa suite, se composant de 110 personnes dont 58 femmes, sont arrivées dans cette ville, sur la frégate française la *Jeanne-d'Arc*.

Nous donnons plus bas, aux articles *Angleterre* et *France*, la traduction de plusieurs articles qui ne laissent pas que d'être intéressants.

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE.—LONDRES 17 août.

Nous avons vu ce matin des lettres de Paris, datées du 14 courant, qui donnent des détails très-curieux, et nous pouvons dire importants concernant la politique de notre cour relativement au nouvel ordre de choses qui existe en France. "Nous sommes informés d'une manière positive, écrivent, que M. ——— est très fréquemment avec le duc de Wellington, auquel il s'efforce de faire goûter la politique de ne pas reconnaître le nouveau gouvernement, sous le prétexte qu'il n'existera plus dans trois mois. Le duc écoute cet homme, et nous avons lieu de croire que ses représentations sont d'un grand poids auprès de lui. Si l'Angleterre désire conserver la paix de l'Europe, si elle désire que la Russie n'acquiert pas une certaine influence en France, elle ne mettra aucun retard à reconnaître Louis-Philippe 1er. Le délai de cette importante mesure ne servira pas la famille exilée, car sa sentence est scellée ; mais il renforcera le parti républicain, s'il ne le rend pas prédominant, et alors il en faudra plus compter sur la paix. Le gouvernement actuel ne désire que la paix. Il ne redoute aucune attaque des autres pays, mais il souhaite ardemment qu'il soit permis à la France de cultiver en paix ses ressources. Outre l'armée, plus d'un million et demi de gardes nationaux s'organisent. Avec une telle force comment une nation quelconque peut-elle avoir quelque espoir de succès en nous attaquant! Quelle que soit la différence d'opinion de ces troupes sur la question de savoir si la France doit-être gouvernée par une république ou une monarchie limitée, elles s'accordent toutes dans leur haine pour les Bourbons."

Une autre lettre de la même date, dit, que Charles est maintenant tout près de Cherbourg, et qu'il va à Hamboung, d'où il se rendra dans la Saxe.

— On écrit de Berlin sous la date du 8 août, que le roi a abandonné l'idée de passer en revue les troupes cantonnées au bord du Rhin. Ces troupes ont reçu l'ordre de rentrer dans les forteresses. Cet ordre a causé une satisfaction générale, car il est la preuve que sa majesté ne veut pas seulement n'intervenir en rien dans les affaires de France, mais même qu'elle veut éviter tout ce qui pourrait donner lieu à croire le contraire.

— L'exemple de la résistance à l'exercice d'une autorité illégale, donné par les Français, commence à opérer ses différentes manières sur les pays voisins. Dans les Pays-Bas, il a produit une fermentation extraordinaire dans le peuple, surtout dans le Sud du royaume; et des mesures de précaution ont en conséquence été prises par le gouvernement. Dans quelques Etats d'Allemagne cette nouvelle a produit une terreur panique, mais ce sont surtout les gouvernans qui en ont donné les premiers et les plus graves symptomes. Par exemple, le nouveau grand-duc de Bade en apprenant les événemens de la capitale de la France, a fait de suite détruire le pont de Kehl, ne consultant ainsi que ses craintes, et rejetant tous les conseils de la prudence. On ne dit pas encore quelle impression cette nouvelle a produite sur le gouvernement autrichien, mais on peut aisément l'imaginer. Quant à la marche que suivra le gouvernement prussien dans cette circonstance extraordinaire, il serait difficile de la prévoir déjà, d'autant plus qu'elle sera en quelque sorte déterminée par la conduite des autres grandes puissances. Mais enfin, si elle prend une attitude hostile, il faudra qu'il s'écoule plusieurs mois avant qu'elle puisse agir. En Espagne, s'il faut en croire les journaux de Bordeaux, l'exemple a déjà produit le soulèvement de plusieurs provinces; mais nous croyons que c'est plutôt à la nouvelle anticipée de ce qui doit avoir lieu, que celle de ce qui s'est en effet passé.—*Morning Herald*,

LONDRES, 15 août.

L'ambassadeur espagnol à Londres a refusé de donner des passeports pour l'Espagne, sous prétexte qu'il a reçu l'avis positif que certains individus vont dans ce pays pour aider à le révolutionner.

Du 16 août.—Des lettres de Madrid du 4 courant, disent, que la nouvelle des grands événemens de Paris a été reçue dans cette ville, et que malgré toutes les peines du gouvernement pour en empêcher la publicité, le secret n'a pu être gardé. Des groupes de curieux se formèrent bientôt au *Puerto-del-Sol*, grand rendez-vous des politiques de la capitale, pour s'enquérir de ce qui s'était passé. L'irritation produite dans le public par les discussions devint si grande, qu'on jugea à propos de convoquer un conseil d'état pour délibérer sur ce sujet. Le résultat des délibérations fut bientôt transmis au roi, à sa résidence de San-Ildefonso. L'ordre fut aussi envoyé aux autorités espagnoles des frontières de France, de ne pas laisser entrer en Espagne une seule gazette française, d'ouvrir et d'examiner avec soin le contenu de toutes les lettres particulières, et de détruire toutes celles qui feraient la moindre allusion aux événemens passés et présens. Ces nouvelles, ainsi qu'on pouvait s'y attendre, ont produit une hausse dans les fonds des Cortès, qui ont fermé à 30¼. Il en a été de même des effets mexicains, ils se sont élevés à 36¼, et ont été en demande.

FRANCE.—PARIS, 14 août.

Le *National* de Bruxelles, du 12 courant, dit : "Au moment où nous allons mettre sous presse nous apprenons que 60,000 Autrichiens sont en marche pour l'Italie, de manière que les forces de cette puissance dans la péninsule s'élèvent à 110,000 hommes effectifs!"

TOULON, 7 août.

On dit que tous les vaisseaux qui sont sur le pied de paix vont bientôt sur le pied de guerre. (Extrait du *Journal des Débats*, du 14.)

ALGER, 31 juillet.

Le 23 juillet, deux soldats français, qui étaient dans un café, furent insultés par des Algériens qui leur lièrent les bras derrière le dos. En même temps, une bande d'insurgents attaqua la porte de Bab-Azoun et massacra dix-neuf de nos soldats. Les Français volèrent aux armes et dispersèrent les rebelles, dont les dans la crainte de la mort, firent importantes révélations. Il a déclaré qu'une conspiration s'organisait depuis quelque temps, et devait éclater immédiatement ; que 60,000 Bédouins de l'intérieur étaient attendus chaque jour aux portes d'Alger, et que pendant que nos troupes leur feraient face, les Maures et les Arabes de la ville devaient s'armer pour massacrer les Français. La vérité de ces révélations a été confirmée. On a découvert dans la demeure d'un habitant un dépôt d'armes, et nous sommes assurés qu'on y a trouvé 10,000 pistolets, qui étaient gardés là pour renouveler la scène du massacre des vêpres siciliennes.

Le 29 au matin 40 des insurgents ont été exécutés. Afin d'intimider le peuple et d'empêcher une autre rébellion, les Français ont tourné sur la ville plusieurs pièces de canon de la batterie supérieure du Môle, où est la tour, et qui sont ordinairement tournées du côté de la mer.

Le général en chef a donné ordre à toutes les petites garnisons distribuées dans les forts un peu trop éloignés, et pour la sûreté desquelles on pourrait avoir quelque crainte, de revenir dans la ville. La garnison de Sidi-Ferruch, composée en grande partie de marins, s'y trouve comprise. Nous avons démoli le fort et abattu les retranchemens et les fortifications, enlevé les chevaux de frise, et abandonné le bagage. On a mis en question de savoir si nous ne ferions pas sauter la tour, appelée Torre-Chica, mais après avoir considéré qu'elle était utile pour communiquer avec les vaisseaux en rade, on convint de la laisser debout.

Le 17e. régiment de ligne, qui occupait naguère le rivage de la mer, à environ quatre lieues de la ville, a été attaqué par un parti de 1800 à 2000 Bédouins. Après quelques minutes de combat, le régiment s'est vu forcé de retraiter sur Alger. Nous attendons chaque jour l'attaque des 60,000 Bédouins. La colonne de 10,000 hommes tourne les hauteurs pour les recevoir. Et cet état de choses continue, personne ne sait ce que deviendra l'expédition. L'armée a déjà perdu de 8 à 9000 hommes tués ou blessés. La dyssenterie continue à faire des progrès parmi les troupes de terre et de mer. Presque la moitié de l'équipage du vaisseau amiral l'*Algier* en est attaqué, plus ou moins sévèrement. La saison s'approche où la flotte ne pourra plus être d'aucun usage à l'armée, par l'impossibilité où les navires seront de tenir à l'ancre.

Le 31 au soir cinq ou six Turcs, vêtus très richement, vinrent à bord du vaisseau amiral. L'un d'eux, homme d'une stature colossale, et d'un embonpoint remarquable, paraissait être traité avec respect par les autres. C'était l'ex-ministre des finances d'Alger, et il venait demander au vice-amiral Duperré, ce qui lui a été accordé à l'instant, la permission de se retirer dans un pays étranger.

Une corvette et une frégate des Etats-Unis d'Amérique ont mouillé près de notre vaisseau amiral. On rapporte qu'elles venaient s'informer si les Français avaient en effet l'intention d'attaquer Tripoli, où leur consul a été insulté aussi bien que le nôtre. Nous sommes assurés que si l'on avait cette intention, leur escadre, qui est à Malton, combinera ses efforts avec les vaisseaux qui sont sous les ordres de M. de Rosamel. Néanmoins, les Français ont été mécontents de la conduite des commandants de ces navires américains. Ils n'ont fait aucun salut, et, sans communiquer avec l'amiral, ils envoyèrent leurs embarcations à terre. L'amiral fut obligé de dépêcher très-promptement une chaloupe après eux, pour les empêcher de débarquer, et refuser l'entrée du port.

Ce qui augmente davantage la fâcheuse impression de notre état-major, c'est que la frégate américaine est la *Java*, dont l'équipage a eu, l'année passée, à Mahon, une querelle, dans laquelle M. Meynard, officier du brick français le *Faune* fut tué.

ORDONNANCES.

LIEUTENANCE-GÉNÉRALE DU ROYAUME.

Art. 1er.—Les condamnations prononcées pour délits politiques de la presse restent sans effet.

2—Les personnes détenues à raison de ces délits seront sur le champ mises en liberté.

Il est fait également remise des amendes et autres frais, sous la seule reserve des droits des tiers.

Les poursuites commencées jusqu'à ce jour cesseront immédiatement.

Paris, 2 août 1830.

LOUIS-PHILIPPE D'OLEANS.

Le commissaire provisoire au département de la justice
DUPONT (de l'Eure)

Sur le rapport du commissaire provisoire au département de la justice,

Nous avons nommé et nommons M. Bernard (de Rennes,) avocat à Paris, et membres de la Chambres des députés, aux fonctions de procureur général à la cour royale de Paris, en remplacement de M. Jacquinot de Pampelune.

Le commissaire provisoire au département de la justice est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Paris, 2 août 1830.

LOUIS-PHILIPPE D'ORLEANS.

Et plus bas,

Le commissaire provisoire au département de la justice,
DUPONT (de l'Eure.)

Sur le rapport du commissaire provisoire au département de la justice,

Nous avons nommé et nommons M. Barthe, avocat à Paris, procureur du roi près du tribunal de première instance du département de la Seine, en remplacement de M. Billot.

Le commissaire provisoire au département de la justice est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Paris, 2 août 1830.

LOUIS-PHILIPPE D'ORLEANS.

Et plus bas,

Le commissaire provisoire au département de la justice,
DUPONT (de l'Eure.)

—Le Lieutenant-Général du Royaume a nommé aux fonctions de secrétaire-général du ministère de la justice, M. Joseph Mérilhou, avocat et ancien magistrat de la cour-royale de Paris.

COMMISSION MUNICIPALE DE PARIS

La commission municipale de Paris,

Considérant que des offrandes patriotiques ont eu lieu dans les divers arrondissemens, et qu'il importe d'en régulariser la perception et le versement,

Arrête :

Les sommes et valeurs provenant des offrandes patriotiques seront versées à la caisse municipale de Paris, où un compte spécial sera ouvert à cet effet.

Hôtel-de-Ville, 2 août 1830.

Les membres de la commission, LOBAU. MAUGUIN.

—AUXONNE, 1er. août—Aujourd'hui le duc de Chartres a fait prendre la cocarde tricolore au régiment de hussards qui est en garnison à Joigny. La joie de ces braves est indicible et toute expression. Tout le monde s'empresse dans les villes de notre département de se parer de ces nobles couleurs nationales.

—L'archevêque de Rouen, qui, quelques jours avant la révolution du 1er. août, courut le risque d'être massacré dans sa voiture, vient de faire amende honorable aux opinions que ses fameux mandemens avaient le plus irritées. Avant-hier, Mgr. l'archevêque a béni, dit-on, un drapeau tricolore qu'on a eu l'attention flatteuse de lui présenter jusque dans son palais archiépiscopal. On assure même que ce primat de Normandie avait placé sur sa mitre, une énorme cocarde aux trois couleurs. Ce n'a pas dû être une faveur petite pour les Rouennais, que celle que leur a faite Mgr. le prince de Croi en daignant jeter l'ame main ferme, de l'eau-bénite sur le drapeau de la nation.

N'est-ce pas aujourd'hui le cas de s'écrier comme Figaro à la fin de la pièce: *Monseigneur, ils sont de la même famille.*

—M. RIVES, ambassadeur des Etats-Unis près du gouvernement français, est le seul personnage diplomatique qui ait assisté à la séance d'ouverture des Chambres. Les autres ministres étrangers n'y ont paru que comme simples particuliers. Ils attendent des ordres de leurs gouvernemens. *(Journal du Havre, 6 août.)*

HAVRE, 6 août.

Pas de République! Pas de duc de Bordeaux!

—Quelques personnes du Havre, voyant la direction funeste que prennent quelques journaux de Paris, se sont proposé de présenter une pétition aux Chambres, pour qu'aucun changement ne soit porté à la forme du gouvernement qui nous régit ; et pour que le duc d'Orléans seul soit appelé à monter sur le trône constitutionnel. Ce n'est pas aux braves qui ont reconquis nos libertés, à donner eux-mêmes à la province l'exemple fatal de la division. Les départemens doivent exprimer leur opinion. Lyon, Bordeaux, Rouen, Nantes et le Hâvre se sont prononcés pour le duc d'Orléans ; il faut que ces villes, qui sont encore sous les armes, parlent. Nous ne voulons accepter l'anarchie d'aucune main, et les affections particulières de quelques individus pour telle ou telle forme de gouvernement, doivent céder au besoin de rendre le calme et une sage indépendance à la France.

La pétition des Havrais aux Chambres, en faveur du duc d'Orléans et du maintien de nos constitutions, est déposée au bureau du journal du Hâvre.

— Un vieillard de 74 ans, nommé Saumon, a saisi un drapeau tricolore, et le premier parmi les habitans de Montivilliers l'a présenté à sept ou huit jeunes gens, en leur adressant ces mots : "Mes amis, voilà le drapeau de 89. Nous l'avions perdu, nous l'avons reconquis. Nous ne pouvons pas y attacher le laurier, qui n'appartient qu'aux Parisiens ; mais plaçons y un rameau de chêne qui rappellera la force de la nation. Quant à moi, je suis bien vieux, mais je jure devant vous de mourir plutôt que de l'abandonner. *Vive la Charte! Vive la Nation!*

(Correspondance Particulière du Journal du Hâvre.)

PARIS, 6 août.

La proclamation du Duc d'Orléans comme Roi des Français, a mis un terme à toutes les incertitudes; la tranquillité qui règne maintenant ne sera plus troublée, et dans les départemens, cette nouvelle va rétablir la confiance. On a cherché à propager des craintes sur l'intervention des étrangers dans nos affaires intérieures: ces craintes n'ont aucun fondement. L'Europe juge des événemens des 28 et 29 juillet comme nous mêmes. Le parti qui vient d'être adopté et qui coupe court à toutes les discussions, achève de la rendre indifférente sur le sort de la famille déchue. Les ambassadeurs présens à Paris ne cachent pas leurs sentimens à ce sujet. M. de Montemart dit à qui veut l'entendre que l'Europe ne bougera pas et qu'elle n'est en mesure de rien tenter. M. de Laval qui arrive de Londres et qui a été long-temps à Vienne, partage le même avis. La seule possibilité d'intervention qu'on puisse supposer, serait l'attitude présumée hostile de la France à l'égard des autres puissances; mais, comme il n'est pas de notre intérêt de guerroyer, cette hypothèse est aussi peu fondée que toutes les autres.

A en juger par les apparences, nous voilà dans une situation excellente pour l'avenir. Il nous reste à compléter notre régénération par des développemens législatifs : c'est au patriotisme et à l'indépendance des Chambres à remplir cette tâche.

Il est possible que dans quelques coins du midi, on essaie de s'agiter, que dans la Vendée on excite quelque fermentation, mais ces mouvemens convulsifs ne peuvent avoir aucune importance, ce qui doit nous rassurer, c'est que les vaincus eux-mêmes sont sans espérance.

Toutefois on ne négligera pas, pour agiter les esprits et surtout pour jeter la division de protester en faveur du Duc de Bordeaux; mais protestations des pairs éliminés, protestations des députés qui se retirent, seront les dernières signes de vie d'un parti qui a rompu, pour jamais, avec le pays.

— Enfin nous sommes sortis du provisoire, non pas tout-à-fait sans peine, mais moins difficilement pourtant qu'on ne l'espérait.

La Chambre des députés en masse était animée d'un grand amour du bien ; mais en masse aussi elle voyait trop froidement la situation des choses. Elle bien plus pour soutenir l'honneur de l'adresse du 16 mars, que pour faire une constitution, elle a été au-dessous de sa tâche, tout en l'accomplissant. On voyait que M. Dupin aîné était encore dans les idées qui, le 26 juillet, [illegible] dans devaient les journalistes assemblés chez lui pour recevoir ses conseils, que la Chambre étant légalement dissoute, ils les recevrait comme avocat, mais non comme député. M. Sebastiani parlait aussi peu qu'il avait agi faiblement au moment du péril, &c. &c.

On s'est demandé, un moment après que la séance de la Chambre des Députés a été levée hier, si la Chambre des Pairs n'était pas tout-à-fait mise de côté dans la grande résolution qui venait de se prendre, comme elle s'était mise de côté elle-même dans les premières mesures qui ont suivi et assuré la révolution du 27 juillet.—Toute fois on s'est souvenu qu'elle existait, et réunie à huit heures du soir, elle avait en moins de deux heures, apporté au Palais Royal son adhésion aux propositions Bérard, se dispensant seulement de prononcer sur celle de ces dispositions qui annule les nominations de pairs faites sous Charles X, en s'en rapportant sur ce point à la prudence du Lieutenant-Général du Royaume; mesure qui soit dit en passant, était un sentiment plein et entier, le duc d'Orléans s'étant engagé envers la Chambre élective à prononcer l'exclusion sur laquelle la pairie s'en remettait lui-de décider.

Il est d'ailleurs fort clair par tout ce qui s'est passé, que le plus libéral des trois pouvoirs auxquels nos destinées sont remises, est le pouvoir exécutif. On en conclut que la Chambre des députés n'aura plus à s'occuper que d'une loi électorale et du budget; après quoi, elle sera renvoyée devant les juges des colléges d'arrondissement, avec d'autres conditions d'âge et de cens, qui renverront sur les bancs une génération plus rapprochée de celle qui a fait la révolution de 1830.

CALAIS. *Départ du 3 août* (10 heures du soir.)—Les troupes commandées par Foncle du ministre Polignac ont pris la cocarde tricolore ; ce colonel paraît lui-même fort content du nouvel ordre de choses et paraît hautement de son dessein de se pourvoir auprès du ministre de la justice pour changer un nom que son neveu a rendu odieux à la France. La surveillance des citoyens et des autorités est plus active. A Amiens, le courrier rencontre une colonne de 6,000 hommes (infanterie) portant la cocarde tricolore, venue du camp de St-Omer, elle se rend au camp de Vaugirard. Sur toute la route les choses demeurent ce qu'elles étaient à Calais.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NLLE.-ORLEANS.

ARRIVÉS HIER.

Bateau à vapeur Cora, Jackson, de Trinity, avec 480 pa balle d'emballage, 245 rouleaux corde, 12 cs verre, 11 paires soufflets, 7 barillets tabac, 112 pa fer fondu à H & W Bell; 816 barillets farine à M F Maher; 18 do. beurre, &c. aux propriétaires à bord—11 passagers.

Bateau à vapeur Missouri, Culver, venant de St. Louis, avec 100 rouleaux corde d'em. 2 malles à W G Howes; 56 frequins beurre à Hays & Durell; 60 rouleaux corde d'em., 65 barils farine à J G Stevenson ; 101 barils patates, 525 saumons de plomb, 4 ms vache et son veau, 142 cochons, 1 cheval et 1 dray à B Culver; 140 douzaines volailles, 195 chevaux, 19 mulets, 4 ballots marchandises, 121 barrils patates à ordre—19 passagers.

Bateau-à-vapeur Crescent, Patterson, de St. Louis, avec 200 barils farine à C D Jordan; 20 frequins beurre à Wallace, Lambeth & Pope; 1 caisse à J Hagan & Co; 52 chevaux, 45 mulets à J Culvert; 37 mulets, 40 chevaux à T Talbot; divers articles à ordre—56 *Passagers*.

Brick Vine-yard, Ward, Bordeaux d'où il est parti le 16, ce bâtiment est consigné à P. E. Sorbé; son chargement consiste en vin rouge et blanc, anisette, fruits à l'eau-de-vie; sangsues, bouchons, &c. Les consignataires de ces marchandises sont : MM. P. E. Sorbé, J B Labatut, P Dubertrand, Maignan, Carrière et Borduzat, Bonnabel, Marc Valette et à ordre.

MEMORANDA.

Navire Azelia, Bagstow, parti d'ici pour Nantes, est arrivé à sa destination le 11 août.

☞ Le brick **CYGNET**, capitaine Rice, de Boston, est en déchargement entre les deux marchés. Les Consignataires voudront bien venir recevoir leurs marchandises. 12 Oct.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. ANTOINE SOURD,
PROFESSEUR D'ESCRIME,

A L'HONNEUR de prévenir le public et ses amis en particulier, qu'à dater de LUNDI 18 courant, il commencera à donner ses leçons à sa *NOUVELLE SALLE D'ESCRIME*, rue ST.-PIERRE entre Dauphine et Bourbon, chez *Mr. Laroque*. ☞ Les heures de leçon seront depuis 6 heures du matin jusqu'à 2, et de 4 jusqu'à 8. 14 oct—3

A VENDRE—300 pieds de Pierres pour banquettes. S'adresser à
14 Octobre J. W. ZACHARIE & Co.

Vêtemens à la Mode.
LEE, WALTON & CO.
Au coin des rues de la Douane et de la Levée,

VIENNENT de recevoir par les navires Ohio Kentucky et Louisiana, un assortiment complet de *Vêtemens* de la dernière mode : tels que habits pour homme, de drap bleu, noir, et d'autres couleurs ; redingottes do. ; vestes de robes-de-chambre ; do. surtouts; manteaux; pantalons de drap noir et bleu superfin; do. de couleurs mélangées; imitation de velours de soie noir; gilets de dessous à la mode, de Valence de soie et de Marseille, de différentes qualités et de goûts différents; chemises et caleçons de flanelle, cravates, bretelles, &c. &c. Aussi un assortiment de vêtemens de jeunes gens et d'enfans, et une quantité d'habillements communs pour la campagne. 14 oct

LE Docteur **PECQUET** prie le public et ses amis lorsqu'ils auront besoin de lui de ne point s'adresser à l'ancienne pharmacie de Pecquet & Lacroix, comme présentement sous la raison de Pinguet & Lacroix; mais bien à sa demeure rue Royale entre les rues Dumaine et St. Anne No. 241 vis-à-vis Mme. Gaumont.
14 oct.—4. PECQUET.

POUR LE TEXAS.

La fine goëlette paquebot **NATIVE**, Capt, Wm. H. Leoing, maintenant en rivière, et sera immédiatement expédiée. Pour frêt ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à J. W. COLLINS,
14 oct. No 60, rue de la Levée.

POUR VERA-CRUZ.—*Devant partir jeudi.*

La goëlette supérieure fine voilière **CLIMAX**, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira positivement le jour qu'il est dit ci-dessus. Pour reste de frêt, ou passage, la dite goëlette ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis les magasins bleus, ou à
9 oct J. W. ZACHARIE & CO.

A FRETER.—La barque **HERCULES**, capitaine Min. Longcope, s'adresser à
8 octobre SAML. P. MORGAN & CO.

POUR NEW-YORK.—*(Paquebot régulier.)*

Le beau brick doublé et chevillé en cuivre **MARGARET**, capt. Scudder, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, sera expédié dans le courant de la semaine prochaine. Pour frêt ou passage, ayant de bons emménagemens s'adresser à bord ou à [7 oct] STETSON & AVERY.

POUR MATAMOROS.—*(Par le fleuve.)*

La belle goëlette **ELIZABETH**, capt. Murray, ayant une partie de son chargement engagée, sera promptement expédiée. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
7 oct BARBE & MAURIN.

POUR NEW-YORK.
(Au lieu d'un des paquebots de l'ancienne ligne.)

Le navire **OHIO**, capt. Longcope, partira le 15 du courant. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à
7 oct HENRY W. BARSTOW.

CASTORS
DE PREMIÈRE QUALITÉ.
J. & L. BREWSTER.
RUE DE CHARTRES, No. 89,

ONT reçu par les navires Kentucky, Ohio, et Louisiana un assortiment complet de l'article ci-dessus, de la dernière mode et du goût le plus répandu. 5 oct

Erasme Le Coaster.
MARCHAND TAILLEUR.

A L'HONNEUR de prévenir le public et ses pratiques, qu'il est de retour en cette ville, avec un assortiment complet de MARCHANDISES concernant son métier, telles que des draps français et autres, de toutes variétés, et des plus à la mode, ainsi que des étoffes de goût pour gilets de dessous; le tout provenant des meilleures fabriques d'Europe; il sera toujours zélé à répondre à ceux qui voudront l'honorer de leur pratique. 9 oct—3

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du brick le William venant de Bordeaux, et à leur magasin, d'enseignure des rues St. Pierre et des Chartres, les articles suivants, savoir :

Des Fromages de Gruyères très-frais,
Do. croute rouge de Hollande,
Anisette en paniers, qualité superfine,
Do do, demi-fine,
Vin de Frontignan garanti véritable,
Vinaigre blanc de Bordeaux,
Curaçao en bouchons, et divers autres articles, tel que le café qu'ils vendront à 7 livres à la piastre, bonne qualité.
5 oct—3 CLAPIER & MICOUD

Marchandises étrangères et du pays.

OSNABOURGS, Ticklenbourgs, Burlaps, Cotons à chemises 5-4 façon françois ; des écru 4-4 et 5-4—à vendre par
21 Sept. STETSON & AVERY.

TRAITES SUR BOSTON, à vendre par STETSON & AVERY. (21 Sept.

CHAPEAUX
ET
Souliers.

LES soussignés viennent de recevoir par les navires Kentucky et Louisiana un joli assortiment de *Souliers, Brodequins et Escarpins* de peau de veau et de peau de daim. Aussi un assortiment de *Chapeaux fins* à la dernière mode pour homme et pour enfant et qu'ils vendront à des prix modérés.
5 oct J. G. ARRAIZA & CO.

BANLIEU SUPERIEURE.

IL a été conduit chez le soussigné un CHEVAL alezan sans étampe ni autre marque apparente. Ce cheval sera remis à qui en prouvera la propriété et payera les frais de nourriture et du présent avis ; faute de réclamation, il sera vendu le 23 courant par M. Guillotte, au lieu et aux heures accoutumés pour ces ventes. S. HUBERT.
9 oct—3 *Syndic.*

BANLIEU SUPERIEURE.

Il a été conduit chez le soussigné, un CHEVAL sous poil gris, étampé MR. sur la cuisse hors montoir, ayant une jambe de derrière plus grosse que l'autre, cet animal sera remis à qui en prouvera la propriété et payera les frais de nourriture et du présent avis; faute de réclamation, il sera vendu par Mr. GUILLOTTE, le 20 du courant, au lieu et heure accoutumé pour les ventes.
HUBERT.
5 oct.—3 Sindic.

VENTES PAR LE MARSHAL.

St. Agnès Lecrenc contre *Lepre.*

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Prévat, juge conseiller de la C